

Le président

Maître Emmanuel LUDOT
Robin des lois
27, boulevard Foch
51052 REIMS CEDEX

Paris, le 11 janvier 2017.

Maître,

J'ai bien reçu la lettre que vous m'avez adressée le 9 courant et vous en remercie.

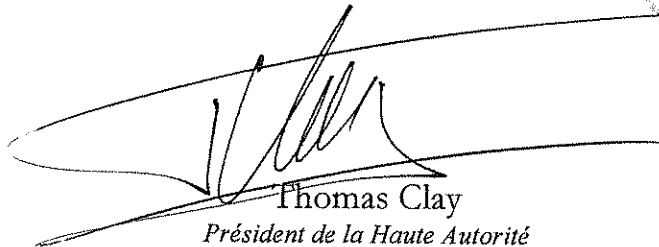
La question que vous soulevez ne relevant pas de la compétence de la Haute Autorité, mais du Comité National d'Organisation des Primaires, j'ai immédiatement relayé votre demande en soulignant son caractère légitime.

Le Comité National d'Organisation des Primaires, qui s'est réuni hier soir, l'a d'ailleurs parfaitement reconnu, mais ne voit pas comment, dans le temps qui nous sépare encore du premier tour du scrutin, il serait matériellement possible d'organiser un scrutin spécifique pour les détenus ne disposant pas d'une sortie spéciale leur permettant de rejoindre leur bureau de vote.

D'après les renseignements que nous avons recueillis, il semble aussi que les Primaires de la Droite et du Centre, auraient-elles été alertées bien plus tôt, n'ont pas été davantage en mesure de mettre en place un tel scrutin.

Pour regrettable que soit cette situation, nous n'avons malheureusement pas de solution à vous proposer.

Vous remerciant de l'intérêt que vous portez aux Primaires citoyennes, je vous prie, Maître, de recevoir mes salutations distinguées.


Thomas Clay
*Président de la Haute Autorité
des Primaires Citoyennes*